

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune
Compte-rendu de la rencontre du 3 juin 2026
À Sainte-Anne-des-Monts et en visioconférence

Liste des présences¹ :

Organisation	Représentant-e-s	Présence (X)
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	X
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	X
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Kathleen Sévigny	
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) – Conseil de la Gaspésie	Yves Arsenault	
Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy	
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	Vanessa Bouffard Thibault Samuel Garneau Jean-François Desbiens	
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	X
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	X
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	X X
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie	Rémi Lesmerises Michel Chouinard	X
Coop accès Chic-Chocs	Antoine Blier-Dufresne Bruno Béliveau	
Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée	Gino Chicoine	
Coopérative des travailleurs forestiers Eaubois	Dominic Larrivée Laurie-Anne Huot	X
Coopérative forestière de la Gaspésie		
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Harold Truchon	X
Damabois Division St-Damase	Denis Bernier Harold Truchon	X
Destination Chic-Chocs inc. (rivière Sainte-Anne)	Samuel McInnis Major	
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Alissa Coquereau- Lambert	X
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	X
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	X

Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Christophe Jourdain-Bonneau Charles Jourdain-Bonneau	
Foremo	Charles-Philippe Laflamme	
Gaston Cellard inc.		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché	X
	Larocque	
	Steve Leblanc	X
	Guillaume Lessard	X
Groupe Lebel, Division Nouvelle	François Godin	X
	Zacharie Leblanc	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger	
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	
Groupement forestier coopératif de la Péninsule	Brian Lequesne	
	David Paradis	
Groupement forestier coopératif Shick-Shock		
Groupement forestier Rocher Percé inc.	Gabriel Parisé	
	Sylvain Réhel	
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
MRC Avignon	Samuel Landry	
MRC Bonaventure	Dany Voyer	
	Ariane Couillard	X
	Christian Grenier	
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour	
	Pascal Caron Savard	
MRC de la Haute-Gaspésie	Laurie Chicoine	X
	Maryse Létourneau	
MRC de la Matapédia	Mario Turbide	
MRC de la Matanie	Valérie Charest	
MRC le Rocher Percé	Louis Babin	X
	Christine Roussy	
Multicèdre	Marc-André Robert	
Parc national de la Gaspésie	Auréli Rivard	
Parc national Forillon	Mathieu Côté	
Pourvoirie Falls Gully	Martin Gravel	
PRAU Gesgepegiag	Ken Arsénault	
PRAU Gespeg	Claudie Carignan	

PRAU Listuguj	Martin Cummings	
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Achille Oettli	X
Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Daniel Huard	
Réserve faunique de Port-Daniel	Yves Briand	
Réserve faunique des Chic-Chocs	Yves Briand	
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
Sappi		
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy	X
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	X
Société Sipuminu inc	Marc-André Bernard	X
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	X
Société de gestion de la rivière Grande-Rivière	Maureen Mercier	
Société de gestion de la rivière Madeleine	Caty Fournier	
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.	Benoit Bond	X
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle		
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	Claude Fecteau	X
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier	X
ZEC Baillargeon	Dave Adams	
ZEC des Anses	Douglas Murphy Denis Michaud	

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Steve Bujold, Caroline Hamelin, Jason Argouin, Mélanie Gaudette, Marc-André Delorme, Sylvain Pelletier-Bergeron, Étienne Guillemette
TGIRT : Guillaume Berger-Richard, Geneviève Hamelin

¹ À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d’une séance en présentiel. Ainsi, les gens indiqués comme présents l’ont été durant un moment lors de la rencontre, mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N’hésitez pas à me faire part d’une erreur dans les présences.

Mise en garde : Les échanges et décisions rapportés dans ce compte-rendu peuvent découler de travaux et réflexions antérieurs à cette réunion, et les réflexions ont pu se développer davantage par la suite. Il est donc fortement suggéré de consulter l'historique des réunions pour une compréhension approfondie des discussions et décisions. Pour toute question, le lectorat est encouragé à contacter la coordination des TLGIRT de la Gaspésie à l'adresse suivante : tgirtgaspesie@mrcbonaventure.com.

Point	Discussions
1. Ouverture de la rencontre et tour de table	La rencontre est ouverte à 9 h 05. Un tour de table et un rappel concernant le code de procédure sont faits.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L' ordre du jour de la rencontre est présenté. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
3. Adoption des comptes-rendus	La proposition de compte-rendu de la rencontre du 10 mars 2026 est présentée. Le compte-rendu du 10 mars 2026 est adopté tel que présenté.
4. Suivis	Accéder à la présentation générale de la rencontre <u>Budget participatif 2026-2027 (les montants sont indiqués sous réserve de changement sans préavis)</u> - Budget participatif cumulatif disponible pour 2024-2027 : 78 723,82 \$ - Projet voirie : 36 190,48 \$ (en attente de la réponse du MRNF) Planification 2026-2028 Modifications apportées à la planification 2026-2028 - Ajout de deux TGIRT locales dans la 112-63 : présentation et harmonisation PAS - Modification à la planification des activités TGIRT 2026-2028 : devancement de la consultation du PAFIT; devancement de la présentation des textes finaux des VOIC; ajout de l'harmonisation du PAFIT <u>Intégration de l'organisme du bassin versant Matapédia-Restigouche à la TGIRT</u> Selon les règles de fonctionnement, l'approbation de la TGIRT est nécessaire pour intégrer de nouveaux participants. - L'ajout de l'organisme du bassin versant Matapédia-Restigouche à la TGIRT est adopté à l'unanimité. <u>Intégration de Cime Aventure à la TGIRT</u> Selon les règles de fonctionnement, l'approbation de la TGIRT est nécessaire pour intégrer de nouveaux participants; l'organisme intégrerait la TGIRT à titre d'observateur, dans le but de devenir membre par la suite. <i>Interventions</i> « La ZEC de la rivière Bonaventure a un historique particulier avec Cime Aventure. Cette dernière a entamé une procédure judiciaire contre le gouvernement du Québec pour abolir la zone faunique structurée de la rivière Bonaventure. De plus, Cime Aventure détient une autorisation de commerce sur la rivière dont l'intervenant principal est l'Association des

	pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc. Nous avons donc des réserves quant à l'intégration de Cime Aventure à la TGIRT. Un document a été transmis au MRNF et à la coordination de la TGIRT à ce sujet. » « Les TGIRT existent avant tout pour discuter de la planification forestière. Est-ce que Cime Aventure est touchée par la planification forestière? Sinon, pourquoi l'intégrer? » • La représentante de Cime Aventure a nommé avoir différents enjeux qu'elle voulait faire valoir auprès des acteurs de la TGIRT, notamment sur le paysage et le niveau de l'eau de la rivière, qui peuvent être liés à la foresterie. Elle a aussi tenu des discussions avec des BGA qui ont mené à sa demande d'intégration à la TGIRT. • Il semblerait que les enjeux touchant Cime Aventure sont déjà défendus par d'autres organismes. « Y a-t-il des conflits d'intérêts potentiels à intégrer Cime Aventure à la TGIRT? Y a-t-il des informations sensibles qui pourraient être recueillies par l'entreprise et utilisées dans son contexte de procédures judiciaires? » • Les informations présentées lors des TGIRT sont en principe publiques, donc on ne peut pas vraiment spéculer sur cette éventualité. « Ne serait-il pas plus pertinent d'avoir un seul organisme représentant les rivières, ou le tourisme d'aventure? » • Il appartient à la TGIRT de définir ses règles de fonctionnement. Par exemple, la Fédération des clubs quads représente l'ensemble des clubs quads. Accès Coop Chic-Chocs représente l'ensemble des pratiquants du ski hors-piste. La TGIRT pourrait décider d'inviter le secteur touristique à se trouver un représentant pour l'ensemble des acteurs. « Il existe 28 entités détenant des autorisations de commerce sur la rivière Bonaventure. Si on intègre Cime Aventure, on ouvre la porte à intégrer de nombreuses autres entreprises privées. » • Il est inutile d'alourdir la TGIRT en ajoutant des entreprises privées; ce sont les organismes gestionnaires du territoire qui doivent être présents sur la TGIRT. • Si on décide d'intégrer Cime Aventure, il faudra s'assurer d'être conséquent avec les futures demandes de participation à la TGIRT. « Les règles de la TGIRT ne stipulent pas que les membres doivent être représentés par une fédération ou une organisation. Il ne semble pas s'agir d'un critère pour refuser l'intégration de Cime Aventure à la TGIRT. Toutefois, chaque acteur doit se sentir interpellé par les enjeux de foresterie (ce qui est le cas selon l'intervenante de Cime Aventure). D'un côté pragmatique, du point de vue de l'entreprise, la TGIRT abordera de nombreux éléments qui ne seront pas pertinents pour elle; elle pourrait donc décider de seulement se présenter aux tables locales. Son intégration à la TGIRT ne semble donc pas problématique. » « Y a-t-il des consultations externes en lien avec la refonte des VOIC? Si c'est le cas, les préoccupations de Cime Aventure pourraient être mentionnées lors de ces consultations. »
--	---

	• Oui, il y a des consultations publiques tous les cinq ans, lors des PAFIT. Toutefois, la majorité du travail est fait en amont des consultations, au cours des années précédentes. Toutes les préoccupations émises lors des consultations dont celles de PAFIO sont quand même prises en compte, et ont souvent déjà été soulevées avant les consultations. « L’argument de regrouper les acteurs pourrait aussi être utilisé pour ce qui est des ZEC, des industriels, qui sont nombreux à siéger à la TGIRT. Chaque acteur a ses propres préoccupations, qui méritent d’être nommées. Il est préférable d’avoir plus d’intervenants au sein de la TGIRT plutôt que d’aller consulter en externe, ce qui ralentit les discussions. » • Il a été décidé dans le passé que les acteurs nommés à la LADTF serait tous convoqués • Si on les intègre à titre d’observateur, il pourrait s’agir d’une période d’essai. Quelques tentatives propositions de recommandation n’ont pas obtenu de consensus. Les membres de la TGIRT obtiennent un consensus sur ce libellé qui fera office de positionnement de TGIRT sur la question : « Aucun consensus ne peut être dégagé concernant l’intégration de Cime Aventure à la TGIRT. Toutefois, les membres de la TGIRT sont d’accord pour référer Cime Aventure aux organismes pertinents pouvant représenter leurs préoccupations à la TGIRT. »
5. Refonte des VOIC 2028-2033 (Présentation)	<u>VOIC Qualité d’habitat du cerf de virginie</u> <i>Intervention</i> « Il y a souvent des chevreuils dans le secteur dans le haut de la rivière Cascapédia, qui a été retiré. » • Ce n’est pas le MRNF qui fait le suivi des populations de cerfs de Virginie. Le rôle du MRNF est d’aménager le territoire pour qu’il réponde aux besoins de l’espèce. Il s’agit des recommandations du ministère de la Faune. <u>VOIC Protection des espèces menacées ou vulnérables</u> <i>Interventions</i> « Pourquoi avoir un VOIC si ce dossier est encadré par la loi? » • Une préoccupation avait été soulevée à cet égard. Le VOIC permet de faire des suivis au niveau de la TGIRT, pour vérifier que toutes les mesures légales sont prises et suivis. • Par exemple, lorsqu’on tient des ententes interministérielles, les VOIC permettent d’enchâsser les discussions et les façons de faire. Les VOIC sont d’ailleurs aussi inscrits dans la loi via le concept d’objectifs locaux d’aménagement. « Il existe des fonctions sur certaines applications d’associations pour permettre de signaler des espèces menacées et vulnérables au MRNF. »

	<u>VOIC Protection des sites fauniques d'intérêt</u> <i>Interventions</i> « Pourrait-il y avoir des contraintes pour les potentiels acéricoles à prioriser (PAP), pour les acériculteurs? » • Il y a certaines espèces qui pourraient être compatibles avec les zones d'acériculture, d'autres non. C'est plutôt le ministère de la Faune qui est en mesure de nommer si certains sites sont compatibles ou non. • Ces enjeux-là ont déjà été pris en compte en amont pour les secteurs prioritaires. Ils ont été consignés lors du découpage des PAP. « Comment les nouvelles données sur une espèce pourraient-elles influencer les mesures en place? » • Lorsqu'un signalement est effectué, les travaux sont arrêtés. La présence de l'espèce est ensuite validée, puis une protection est mise en place spécifiquement pour cette espèce. <u>Période d'échange et de discussion sur les VOIC Qualité d'habitat du cerf de Virginie, Protection des espèces menacées ou vulnérables et Protection des sites fauniques d'intérêt</u> <i>Interventions</i> « Notre sous-groupe a discuté des refuges thermiques et du réchauffement des cours d'eau. La protection des tributaires et des ruisseaux intermittents devient de plus en plus un enjeu pour tout le système des bassins versants. Si on maintient des couverts végétaux, on préserve l'habitat dans les cours d'eau. Même si le déplacement des machines y est limité, on récolte quand même du bois aux abords des ruisseaux intermittents. » « Quel est le statut des sites fauniques d'intérêt (SFI)? Les milieux riverains lacustres pourraient-ils avoir une meilleure protection s'ils étaient considérés comme des SFI? Comment peut-on modifier un VOIC qui repose sur les balises du ministère de la Faune? » • Les SFI sont encadrés par un certain protocole. La désignation de SFI représente quand même un long processus; le ministère de la Faune n'avait pas l'intention d'aller analyser précisément les espèces visées par les milieux riverains lacustres. • Les SFI visent la plupart du temps une espèce précise, et non pas un milieu. « C'est dommage, parce que les SFI ne permettent pas d'agir de façon préventive. Ils exigent qu'on identifie une espèce menacée avant de protéger un secteur. » • Il existe d'autres mécanismes qui permettent d'agir de façon préventive. Ce n'est pas la portée ou l'objectif des SFI. « Quelles sont les modalités sur lesquelles les membres de la TGIRT peuvent se prononcer, considérant que le ministère de la Faune est le principal décideur? Il serait pertinent de connaître les mesures de protection appliquées dans les SFI pour qu'on puisse les analyser. »
--	--

	- Les VOIC abordés dans cet exercice sont en effet tributaires d'un autre ministère. Le but de l'exercice est de vérifier que les enjeux fauniques sont traités, et déterminer s'il existe des lacunes. Celles-ci pourraient être traitées dans d'autres VOIC, sur lesquels le MRNF a plus de latitude. <u>VOIC Sols forestiers</u> <i>Interventions</i> « S'il n'y a pas de preneurs pour ces essences, pourquoi les couper? » - Il n'existe pas d'essence pour lesquelles il n'y a pas de preneurs; c'est plutôt les différentes parties de l'arbre qui ne sont pas traitées de la même façon et pour lesquelles il n'y a pas de preneurs et qui sont donc laissées derrière. « On voit souvent des piles de bois oubliées, en train de pourrir. » - La vidange des bois est encadrée par la loi; les oublis sont possibles, mais très rares, étant donné le cadre de suivi très serré. Il ne s'agit pas de l'image générale des forêts en Gaspésie. Certaines piles de bois peuvent dater de 15 ans, et ne représentent donc pas une façon de faire actuelle. « Je ne vois pas l'intérêt des andains, qui perturbent le sol et altèrent le paysage. Ils entraînent plus d'effets négatifs que positifs. Pourquoi est-ce qu'on ne tend pas vers l'abolition des andains? Le coût du broyage est plus élevé, mais on voit les résidus d'andains même 30 ans après. » - Il s'agit d'enjeux opérationnels; on ne peut pas assurer le reboisement si on ne fait pas de préparation du sol. La quantité de débris ne permet pas de faire du broyage sur le terrain. Dans la région, on manque de machine pour le scarifiage; la mise en andain est donc la seule façon d'assurer le reboisement. En vertu de la loi, on est obligé de remettre les secteurs en production, on ne peut pas laisser une superficie sans régénération. « Si j'ai bien compris, il n'y aura plus de plantation hors des AIPL, donc aucun besoin de faire d'andain? » - C'est ce qui est visé. Toutefois, nous sommes encore en situation d'épidémie de TBE. L'objectif est la fin de la plantation hors des AIPL, mais il y a une période de transition. L'idée est de laisser les peuplements vieillir et, ainsi, éliminer le besoin de mesure de régénération. <u>Période d'échange et de discussion sur le VOIC Sols forestiers</u> <i>Interventions</i> « Notre sous-groupe a soulevé l'importance du recouvrement en tiges feuillues et l'angle mort relatif aux sols humides qui ne sont pas en pente (qui ne sont pas suffisamment couverts par le RADF). » « Notre sous-groupe a soulevé l'enjeu des andains parallèles aux sentiers de motoneiges. Comme angle mort, les chemins ne sont pas mentionnés dans le VOIC. Une amélioration potentielle serait d'effectuer plus de vérification des terrains en pente forte et de poursuivre les analyses coûts-bénéfices. »
--	---

	« Nous avons nommé les andains comme obstacles à la circulation de la grande faune. » - Les andains peuvent nuire durant les premières années, mais ils s'écrasent par la suite, que ce soit par dégradation ou sous le poids de la neige. Une rencontre régionale sur les andains a justement eu lieu hier. Le dossier des andains est vraiment pris au sérieux au MRNF. On essaie d'avoir le moins de scalpage, de matières organiques mises dans les andains. On tente de s'assurer que le travail est bien fait, sans nuire à la productivité du site à long terme. » « Pourrait-on se fixer un objectif de cinq ans, par exemple, où on effectuerait du TTS sur 80 % de la superficie, et des andains sur les 20 % restants, lorsqu'il y a trop de débris? » - Ce serait possible. Il faut trouver les lieux, les façons de faire. Il est possible de proposer ou d'imposer des objectifs au moyen de VOIC. - L'industrie prend déjà des initiatives relatives à ce dossier, mais on tend vers des objectifs atteignables avec la machinerie disponible. - Ce serait bien de se fixer ce genre d'objectifs, mais on a beaucoup de déchets de coupe qui ne nous permettent pas de faire du scarifiage. « Une conversation pourrait être tenue avec le MRNF pour mandater les industriels pour retirer les déchets à la récolte, mais il faudrait financer ces travaux. »
6. Refonte des VOIC (Suivis)	Aide-mémoire sur les harmonisations VOIC Harmonisation des usages <i>Intervention</i> « Pour ce qui est de la période des travaux, il pourrait être pertinent de transmettre la PRAN annuelle en début de saison pour savoir ce qui aura lieu sur le territoire, de connaître les personnes-ressources à contacter. À la TGIRT locale, on nous présente aussi la carte des travaux à venir. » - C'est une bonne idée. Pour les réserves fauniques des Chic-Chocs et de Port-Daniel, il y a une entente avec les BGA selon laquelle ils doivent fournir leur calendrier d'activités. - Les données de la PRAN à jour se trouvent sur Données Québec. Il est proposé de laisser deux semaines aux membres de la TGIRT pour manifester leur désaccord à l'égard des modifications à la fiche (et l'aide-mémoire) et de sa nouvelle forme. Si aucune opposition n'est manifestée, le VOIC et l'aide-mémoire seront adoptés tel que présenté. Si des oppositions sont nommées, la fiche et l'aide-mémoire seront revues à la prochaine TGIRT commune. La proposition est adoptée à l'unanimité. VOIC accès à des bois certifiés

	Il est proposé de laisser deux semaines aux membres de la TGIRT pour manifester leur désaccord à l'égard des modifications à la fiche et de sa nouvelle forme. Si aucune opposition n'est manifestée, le VOIC serait adopté tel que présenté. Si des oppositions sont nommées, la fiche serait revue à la prochaine TGIRT commune. La proposition est adoptée à l'unanimité. <u>Suivi : AEC</u> « Où en sommes-nous avec le calcul d'AEC de Sylvain Jutras? » - Nous aborderons ce point dans la section sur le retour sur l'atelier d'adaptation aux changements globaux. Cet élément n'a pas encore été traité en profondeur par le MRNF. <u>Suivi : comité AIPL</u> <i>Interventions</i> « Dans les constats du BFEC, qu'est-ce qui est plus limitant : le budget ou la latitude territoriale? » - Les deux. Nous sommes surtout limités par la cadence d'implantation des AIPL. Une des raisons pour lesquelles nous avons décidé d'augmenter certains degrés d'altération était pour accélérer la mise en œuvre des AIPL dans le respect des VOIC. - Les VOIC sont vraiment le facteur le plus limitant, puisque certaines AIPL peuvent devenir inaccessibles. Par exemple, dans certaine UTA de la 111-61, on compte 43 % de vieilles forêts, et donc certains AIPL sont bloqués. De plus, ce n'est pas toutes les AIPL qui sont prêtes à être déclenchées; la disponibilité des strates matures joue aussi. - Même si on décidait d'ouvrir plus d'AIPL, il faudrait vérifier la disponibilité du budget et la maturité des strates. « Compte tenu des budgets limités, pourquoi sommes-nous dans l'urgence d'identifier ces AIPL-là? » - Un nouveau PAFIT est en cours d'élaboration, c'est pourquoi le MRNF veut traiter la question avant la prochaine consultation. - Un des premiers buts des AIPL est la protection des investissements qu'on peut faire, notamment à l'avenir. - Comme nous en avons déjà consulté, la TGIRT est arrivée à un consensus de 15 % d'AIPL. Toutefois, plusieurs AIPL ciblées sont perdus en raison des mesures de conservation. L'idée maintenant est de compenser le territoire perdu lorsqu'on n'atteint pas le taux de 15 %. Le PAFIT entre en vigueur en 2028, alors on doit entamer l'analyse géomatique dès maintenant. C'est pourquoi le MRNF consulte la TGIRT : pour connaître les éléments à prendre en compte et présenter une analyse à l'automne qui tient compte de ces recommandations. - Plusieurs membres du comité AIPL ont mentionné se sentir pressés d'analyser toutes les préoccupations. Le but d'ouvrir le dossier des AIPL est que le MRNF est lui aussi pressé par l'arrivée du PAFIT, mais il y a une certaine latitude pour prendre le temps de répondre à chacune des questions.
--	--

	« Au comité AIPL, nous avons une liste d’usages forestiers incompatibles avec les AIPL, des zones d’application des modalités d’intervention incompatibles... Il y a encore des questionnements concernant l’usage des AIPL. Une démarche régionale est en cours au niveau des aires protégées. Il est vrai que le MRNF est soumis à des impératifs relatifs à des comptes à rendre, mais il ne faut pas perdre de vue qu’il reste des préoccupations au sein des organisations et de la population. » • L’ouverture est là autant du niveau du MRNF que du comité; les discussions se poursuivent. « Est-ce que les sites fauniques d’intérêt sont retirés des AIPL? » • Oui. Bien qu’ils aient un statut différent des aires protégées, ils sont intégrés dans cette même banque de données pour être pris en compte et retirés des analyses d’identification des AIPL. « L’ajout de la bande de 100 m n’était pas seulement lorsqu’elle n’était pas déjà présente? » • Le MRNF ne détient pas les informations exactes sur la largeur de la bande de protection, c’est pourquoi il décide de maintenir une bande de protection. • En 2013, il n’y avait pas de bandes sur la plupart des milieux protégés. En 2015, lorsqu’il y a eu la réforme, la bande de protection a été ajoutée. • Le MRNF n’a pas nécessairement accès à toutes les informations nécessaires pour savoir si la zone tampon a été appliquée, et la façon dont la largeur de la zone a été calculée. Cette recherche pourrait être effectuée, mais il s’agit d’un travail colossal. • Pour les refuges et les écosystèmes forestiers exceptionnels, la zone tampon est déjà ajoutée. <i>Le MRNF dans le cadre de l’analyse va, sauf si des considérations supplémentaires sont émises, conserver le critère, analyser la géomatique et s’éloigner des milieux protégés lorsque l’espace le permet.</i> « Les Conseils de l’eau ont repéré des complexes de milieux humides, mais ils n’ont pas encore été identifiés officiellement. » • Le MRNF fera le suivi auprès des Conseils de l’eau. « Est-ce que le SIA est compris dans les exclusions? » • Oui, dans l’entente Paysage, les premiers plans sont exclus. Ainsi, aucune AIPL n’est visible du SIA. « Serait-il pertinent d’avoir une autre rencontre du comité AIPL? Il y a beaucoup de questions relativement aux critères. » • Nous allons continuer de recueillir les commentaires émanant des membres de la TGIRT, puis les transmettre au comité AIPL et rédiger une synthèse. Une rencontre pourra ensuite être planifiée, si nécessaire, notamment pour clarifier les éléments soulevés auprès des autres membres. • Il semble y avoir beaucoup de questions relativement à la bande de protection de 100 m, donc il est pertinent de se pencher sur ce sujet, mais plusieurs autres éléments semblent consensuels, donc l’analyse pourrait déjà être entamée.
--	---

	« La répartition spatiale des AIPL dans les bassins versants devrait aussi être étudiée. Il serait pertinent de consulter des experts sur le sujet, comme des hydrologues forestiers. » • C'est le plan. Le MRNF prévoit de consulter des spécialistes pour toute question nécessitant une clarification. Il est proposé que le MRNF et la coordination de la TGIRT recueillent tous les commentaires des membres de la TGIRT et qu'ils rédigent une synthèse des préoccupations à transmettre au comité AIPL afin de déterminer si un retour sous forme de rencontre est nécessaire. La proposition est adoptée à l'unanimité. <u>Suivi : comité MHH</u> Point d'information : la tournée de consultation visant à recueillir des points d'intérêt dans le cadre de la refonte de l'AEC est terminée et les points seront bientôt soumis au MRNF.
7. Voirie forestière – réseau prioritaire	<u>Présentation de l'avancement du modèle de gestion</u> Accéder à la présentation en cliquant ici
8. Retour sur la TGIRT adaptation aux changements globaux	Présentation de l'analyse des constats et des recommandations découlant du compte-rendu et des bilans des conférences et des activités de la TGIRT adaptation aux changements globaux <i>Interventions</i> « Voirie : Nous n'avons pas nécessairement de modification par rapport à ce qui a été nommé lors de l'atelier. » « Milieux humides : Nous trouvons que les recommandations proposées étaient adéquates et pertinentes. » « Milieux humides : Nous étions en accord avec les suggestions énoncées. L'industrie forestière semble avoir des difficultés relatives aux milieux humides. » « Voirie : Nous avons soulevé plusieurs éléments : l'adéquation des infrastructures pour accommoder les débits variables et faire face aux crues; l'importance d'accorder une grande attention aux ruisseaux intermittents et de mieux répartir les débits; l'utilisation du LiDAR pour mieux caractériser les conditions de terrain de façon à catégoriser les activités terrain et obtenir des données plus précises pour les adaptations terrain; la création d'une meilleure modélisation des bassins versants; et la prise en compte des petits bassins versants. Nous avons discuté des enjeux de partage du réseau avec d'autres utilisateurs; il y a une partie du réseau qui est entretenue par les forestiers, et le ministère contribue aussi, mais on pourrait peut-être obtenir un apport des autres utilisateurs (partage des coûts d'entretien). Enfin, nous avons aussi brièvement abordé le bilan carbone, l'abandon de certains chemins forestiers et la façon de les prendre en considération ainsi que l'évaluation des coûts logistiques de toutes ces mesures. » « Nous avons discuté des milieux hydriques : des rivières à saumon et des refuges thermiques, notamment de l'acquisition des connaissances nécessaires pour identifier ces derniers sur les rivières; du maintien de l'ombrage sur les cours d'eau; de

	l'effet des changements climatiques sur les activités forestières, les érablières et la pêche; des différentes interventions sur les ruisseaux intermittents; et du bon travail effectué sur les bandes riveraines, et de la possibilité de les élargir. »
9. Varia	<u>Rapport annuel 2025-2026</u> Présentation du rapport annuel 2025-2026 Cliquer ici pour y accéder
10. Sondage de participation	Le sondage de participation sera envoyé aux membres de la TGIRT.
11. Fin de la rencontre	La rencontre est levée à 16 h.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la TGIRT au lien suivant : <https://tgirtgaspesie.com/espace-membre/rencontres/table-commune/>

Tableau des suivis TGIRT commune

Mandats/suivis	Par	Provient de – Date de rencontre
PAFIT 2023-2028 : Des retours individuels sur les préoccupations du PAFIT seront faits et des comptes-rendus seront mis disponibles.	MRNF	2023-09-19
MHB : Organiser une sortie terrain sur les milieux humides boisés – établi en fonction des éléments du comité MHH	MRNF et TGIRT	2023-06-20
Contacter la DGFo reg 01, afin de présenter le réseau prioritaire et les axes qui chevauche deux UG	MRNF	2025-12-09
Vérification auprès du BFEC de l'énoncé suivant : Étant donné qu'il y a un basculement de la classe d'âge de 30 à 50 ans, est-ce que cela peut représenter une augmentation induite de la possibilité forestière	MRNF	2025-12-09
Présenter en TGIRT ou en mode webinaire les arborescences (extraits) des scénarios sylvicoles modélisés au BFEC	MRNF/TGIRT	2025-12-09
Recueillir les commentaires et rédiger une synthèse des préoccupations à transmettre au comité AIPL	TGIRT	2026-06-03
Suivis auprès des OBV concernant les complexes de milieux humides	MRNF	2026-06-03